

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

BUREAUX: RUE NAIN, 1.
Roubaix, Tourcoing:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44
L'abonnement continue, sauf avis contraire

DIRECTEUR-GERANT: J. MARBOUX
Le Nord de la France:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44
L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les numéros: A ROUBAIX, chez l'éditeur du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanoverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grand-Chemin; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

CONSEIL GENERAL DU NORD.
Elections des 11 et 12 Juin.
CANTON DE CYSOING.
Candidat:
M. Jules Brame, député, conseiller sortant.
CANTON DE TOURCOING-SUD.
Candidat:
M. Jules Leurent, conseiller sortant.
CANTON DE LANNOY.
Candidat:
M. C. Hecart, conseiller sortant.
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE ROUBAIX.
Elections des 11 et 12 Juin.
CANTON DE ROUBAIX-EST.
Candidat:
M. Jean Lefebvre, conseiller sortant.
CANTON DE ROUBAIX-OUEST.
Candidat:
M. Alphonse Rim, conseiller sortant.

ROUBAIX, 9 JUIN 1870

Des vœux émis par les Chambres de commerce, les propositions de l'enquête administrative qui précède l'enquête parlementaire sur le régime économique de la France, nous disions avant-hier qu'un vœu avait été réellement exaucé, celui relatif à l'enquête parlementaire.
Il ne nous paraît pas inopportun de rappeler ici les vœux les plus importants et les réclamations principales des Chambres de commerce, des Chambres syndicales, des Commissions consultatives d'arts et métiers.
En général, elles ont été d'accord à réclamer l'accomplissement des promesses faites dans la lettre impériale du 9 janvier 1860, qui jeta dans les affaires une si grande perturbation en imposant brusquement au pays les fameuses traites que l'on sait. Il faut dire, qu'à côté de ces traites désastreux pour une notable fraction de l'industrie nationale, se trouvaient, dans la lettre impériale, des promesses fort engageantes, y enoncées, sans aucun doute, pour mieux dorer la pilule des traites de commerce et la faire avaler au pays ému et soulevé, avec quelque résignation. Or, ces promesses consistaient, on ne l'a pas oublié, dans l'abaissement des droits d'entrée sur les matières premières, l'abaissement des tarifs des chemins de fer, ou tout au

moins la canalisation des rivières, l'achèvement et l'amélioration des canaux, la suppression des droits de navigation, etc., etc., et, à l'heure qu'il est, la dette contractée par la lettre impériale vis-à-vis du pays, n'a pas encore été acquittée. Nous en sommes encore à réclamer la réalisation de ces compensations qu'on avait, avec tant d'assurance, fait miroiter aux yeux des protectionnistes et des industriels atteints dans leurs intérêts par les traites, afin que les uns et les autres ne fussent pas tentés de regarder de trop près aux souffrances qui leur étaient préparées, sans que l'on pût alors en mesurer ni la portée, ni l'intensité.
Quelques Chambres de commerce ajoutèrent, les unes, la révision des tarifs de l'octroi de Paris, les autres, l'abolition complète de ces douanes de l'intérieur, qui sont autant d'entraves à la liberté du travail, et au développement du marché national. Quelques-unes même prenant souci du côté politique de la question de notre régime économique, émettent le vœu qu'une enquête parlementaire fût ouverte, pour rechercher les causes de l'infériorité de quelques-unes de nos industries, et garantir ainsi une solution conforme aux intérêts en cause. Enfin, il en est qui, allant plus loin encore, ont demandé la suppression du timbre sur les journaux, l'instruction gratuite et obligatoire, la liberté de l'enseignement supérieur, et jusqu'à des mesures suffisamment efficaces, pour garantir au pays une meilleure administration des affaires publiques.
Quelle est celle de toutes ces réclamations qui ait été réellement écoutée? Quel est celui de tous ces vœux, hormis celui relatif à l'enquête parlementaire, qui ait été réellement exaucé?
Il y a bien eu, en janvier dernier, des décrets sur les admissions temporaires qui ont donné quelque satisfaction aux protectionnistes ruinés ou en passe de le devenir. Mais voici que M. Crémieux s'avise de présenter au Corps législatif un projet de loi ainsi conçu:
« L'exécution du décret du 9 janvier dernier, relatif au régime d'admission temporaire des tissus de coton purs et mélangés, est provisoirement suspendue. »
Et le député de Paris, le député de la circonscription des chefs de maisons qui ont amèrement critiqué les produits de la fabrique de Roubaix, dans l'une des dernières séances de l'enquête économique, a demandé l'urgence en faveur de sa proposition, et on prête au ministère du 2 janvier, ou, pour parler plus justement, au restant du ministère Ollivier-Daru, l'intention avouée de se déjuger, et de rapporter le décret du 9 janvier! Voilà qui serait plaisant, si ce n'était profondément triste. Trouver mauvais ce que l'on avait jugé bon et équitable, à six mois de distance!
A-t-on abaissé les tarifs des chemins de fer? Assurément non. Nos centres industriels du Nord avaient fondé de grandes espérances sur la concession du Nord-Est, chemin de fer qui allait permettre de se passer du concours onéreux de la puissante compagnie des chemins de fer du Nord, en ce qui touche

les transports et les relations commerciales de nos principales villes manufacturières.
Et voilà qu'on apprend la fusion de cette compagnie du Nord-Est avec cette ogresse redoutable qui a nom Compagnie du Nord? Il ne faudra pas moins que l'actif dévouement de nos députés, de notre préfet, M. Léon Masson, et de quelques notables commerçants de Roubaix, Lille et Tourcoing pour arrêter, s'il en est temps encore, ces projets de fusion, si contraires aux intérêts du Nord de la France.
A-t-on, du moins, depuis 1860, canalisé des rivières, achevé ou amélioré des canaux, supprimé ou réduit les droits de navigation, tenté quelque chose en faveur de la batellerie, jadis et florissante dans nos départements du Nord, et maintenant en mal de mort, délaissée, amoindrie et sans autre perspective qu'une ruine inévitable, si on n'y remédie, au plus vite? Un honorable magistrat de notre ville, (M. le président du syndicat de la Marine du Nord, siégeant à Condé, a vainement fait entendre, depuis nombre d'années, qu'il a pris à cœur les intérêts de la batellerie du Nord, les réclamations les plus modérées et les plus légitimes, au nom de ceux qu'il représentait auprès de l'administration supérieure. On est resté sourd aux instances du syndicat ou on lui a répondu, par des promesses qui équivalaient à une ajournement indéfini.
Espérons que l'honorable M. Plichon, qui connaît à fond la question de la batellerie, fera quelque chose pour elle. Il le pourra plus aisément, maintenant qu'il est ministre.
Quoi encore? Certaines Chambres de commerce avaient exprimé le vœu, tout naturel, d'une révision des tarifs de l'octroi de Paris. M. Granier de Cassagnac saisit la commission d'initiative du Corps législatif d'un projet de loi qui réduisit notablement les droits d'entrée sur les vins et autres liquides, à Paris, et le gouvernement le repoussa d'emblée. A dire vrai, le gouvernement, si roide sur certains points du cahier des vœux généraux de nos Chambres de commerce, a bien voulu saisir la Chambre d'un projet de loi portant, non la suppression du timbre sur les journaux, mais une réduction, qui, nous le craignons fort, ne satisfera personne. On a laissé, puis repris la question de l'instruction gratuite; elle est, en ce moment, plus délaissée que jamais. Nous tous acheminés, il est vrai, mais pede claudo, vers la liberté de l'enseignement supérieur, néanmoins, nous attendons encore les mesures efficaces promises, auxquelles nous devons une meilleure administration des affaires publiques.
Nous revenons donc à notre point de départ, en nous trouvant, après ce rapide examen, en présence de la seule mesure réclamée par les Chambres de commerce, par le pays tout entier, qui ait été concédée avec bonne grâce et dans toute sa plénitude, par le gouvernement. L'enquête parlementaire est ouverte depuis assez longtemps et fonctionne

avec une grande activité. Nous en avons rappelés avec exactitude les préliminaires; ce journal a publié les comptes-rendus des séances, nous en suivrons désormais le cours avec attention, et, ainsi que nous le disions avant-hier, nous essayerons d'en faire ressortir les points saillants.
Et si l'occasion s'en présente, nous réduirons à leur juste valeur, au far et à mesure des dépositions fournies à la Commission d'enquête parlementaire, les attaques dirigées contre les produits de la fabrique de Roubaix.
CH. NURBEL.
CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
du Journal de Roubaix.
Paris mercredi 8 juin
L'interpellation de M. Raspail est venue aujourd'hui en discussion. Le sujet était l'ensemble des mesures de rigueur prises à l'égard de soldats et d'élèves de l'École de santé de Strasbourg. M. Raspail a mêlé aux faits sur lesquels il interrogeait le ministre, des considérations générales qui rentrent dans le cadre connu de ses théories humanitaires. La chambre faisait silence, car la voix de l'honorable député de Lyon est très cassée et des tribunes on n'entend rien. A son long ou plutôt lent discours, M. le maréchal Lebauf a répondu en analysant les rapports qui lui avaient été envoyés et en prouvant qu'il avait fait une large part aux idées d'indulgence.
Mais la question avait été posée d'une manière si difficile, par M. Raspail, que l'opposition a voulu, serrez le débat de plus près. M. Entry est monté à la tribune, et après être revenu, malgré les protestations de la chambre, sur ce caractère du vote de l'armée, il a posé au ministre deux questions précises, l'une sur l'affaire de Strasbourg, l'autre sur l'ordre du jour du Colonel du 61^e de ligne qui avait blâmé énergiquement ceux de ses soldats qui avaient voté non. Le ministre a répondu en précisant d'abord les faits concernant l'école de Strasbourg, et a expliqué pour quels motifs il ne blâmerait pas le Colonel du 61^e. M. Gambetta a pris alors la parole, a deux reprises, sommant le ministre de désavouer le Colonel. Celui-ci a clos le débat en déclarant que, comme il refusait de blâmer son subordonné, c'était à lui que devait s'adresser le blâme. A une très forte majorité la chambre a prononcé la clôture de la discussion.
En outre l'interpellation de M. Raspail, l'événement du jour est la confirmation officielle de la scission de la gauche. L'Electeur libre public aujourd'hui la lettre de M. Grévy et la réponse de M. Picard et de ses amis. M. E. Picard se déclare l'ennemi du pouvoir personnel et repousse tout compromis; mais il ne parle pas d'un compromis monarchique et ne veut évidemment parler que des compromis de conscience. M. Picard et ses amis veulent que la gauche reste ouverte à de futurs adhérents; les irréconciliables s'y refusent. M. E. Picard et ses amis formeront donc un groupe à part,

qui sera réellement l'opposition constitutionnelle. Ils sont aujourd'hui treize: leur nombre s'augmentera demain par des adhésions prévues.
On attribue au garde des Sceaux la paternité ou tout au moins l'inspiration, de l'article signé R. Mitchell, du Constitutionnel de ce matin, qui conseille au cabinet de s'appuyer sur le parti le plus libéral de la Chambre.
On assure que, avant la fin de la session, le cabinet annoncera la présentation de la loi électorale pour le début de la session prochaine.
CH. CARROT.
BOURSE DU 8 JUIN
Beaucoup de spéculateurs sont à la Campagne: le marché s'en ressent; il est ferme, mais sans direction énergique. La rente ouvre à 74.80 et ferme à ce cours sans la moindre oscillation. On sent cependant l'influence de la place Vendôme sur le Ruyell, et l'Espagne, le 1^{er} terme 127; le 2^e terme touche 480. La souscription de l'Emprunt du Pérou est plus que couverte; il y aura une réduction. En somme le marché est ferme: il se précipite plus que de tout ce que la sécheresse et le réajustement à sa réputation.
Voici le texte de la lettre adressée par M. Grévy à M. Picard:
« Mon cher collègue,
« J'ai communiqué aux députés de la gauche auxquels elle était destinée, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom de plusieurs de nos collègues.
« Voici la réponse que je suis chargé de vous transmettre:
« La réunion de la gauche a eu avec regret un certain nombre de ses membres, après s'être séparés de la majorité dans une circonstance grave, se réunir à part, et laisser publier, dans des comptes rendus de leurs séances, qu'ils formaient une réunion nouvelle et qu'ils adoptaient une politique ouverte aux compromis monarchiques répudiés par notre manifeste du 14 novembre 1869.
« Sans paraître tenir compte de ces faits, qui ont frappé l'attention publique et qui nous ont vivement émus, vous nous demandez aujourd'hui en leur nom, vous nous réitérez pressés, les continuer à la réunion de la gauche.
« Nous ne pouvons le faire, quel qu'en soit notre désir, que s'ils croient devoir désavouer la formation d'une seconde réunion et la ligne politique qu'ils se sont laissés attribuer publiquement. Il est de leur intérêt comme du nôtre qu'il ne se glisse entre eux et nous aucune équivoque, que nous restions unis, si nous devons marcher ensemble; ou que, si nous voulons suivre des voies différentes, nous soyons distincts, tout en conservant nos bons rapports et nos bons sentiments.
« Agréez, mon cher collègue, l'assurance de mon affection la plus dévouée.
« 8 juin 1870.
« JULES GRÉVY.
« A ce refus de la gauche de réunir les membres ralliés autour de M. Picard, ces derniers ont fait la réponse suivante:
« Paris, le 4 juin 1870.
« Cher collègue,
« Nous avons pris connaissance de la lettre que vous étiez chargé de nous transmettre.
« Nous ne devons pas vous faire l'impression qu'elle nous a causée. Sans le vouloir, sans doute, vous avez posé à des collègues,

LES TRAQUEURS DE DOT
PAR MM. A. DE PONTMARTIN ET F. BÉCHARD
TROISIÈME PARTIE.
III
Sais-tu, dit-il à son ancien ami, que tu es furieusement dépassé depuis notre séparation, n'est-ce pas? Il y a vingt-cinq ans, j'étais au moins ton égal. Tu n'aurais du moins me demander quelques conseils; tu voulais même bien reconnaître en moi un certain petit talent d'avocat et de juriconsulte.

une affectation de dédain et d'aversion comique. Juriconsulte! Le droit! Je ne m'en donne plus, mon pauvre garçon, de le retrouver avocat à Aulas. Juriconsulte! Fais-toi plutôt gendarme, pour être de ton temps.
— Moi, ton aimé, ton maître autrefois, tu me subjugues, tu m'écrites. Qu'as-tu donc en toi qui t'élève au-dessus des autres? Quel est le secret de ton prestige et de ta force?
— Mon prestige? ma force? ce que j'ai? interrompit Fernand avec amertume. J'ai des millions... et mon mépris, — mon mépris pour ces hommes qui n'ont commencé à me respecter que le jour où, me sentant encore plus estimable qu'eux, j'ai cessé de m'estimer moi-même.
Et il retomba dans un de ces accès de tristesse taciturne qui lui étaient habituels.
Celui-ci ne le tint pas longtemps. Secouant tout à coup la tête, comme pour rejeter loin de lui les tristes pensées qui l'obsédaient:
— Ainsi, dit-il brusquement à Francis, c'est convenu, n'est-ce pas? Dès demain, à l'insu de Paul, tu te présentes chez le baron d'Anglars?
— Moi?
— Toi-même.
— Pourquoi faire?
— Parbleu! pour lui demander au nom de ton fils la main de sa fille.
— Quelle folie! s'écria Francis stupéfait.

— Officiellement.
— En gants blancs? demanda l'avocat Hébrard, en riant.
— Et en cravate blanche, si tu veux; n'importe!
— Ce serait drôle.
— Très-drôle. Je t'ai dit que j'avais envie de m'amuser.
— Tu serais bien aimable alors de me dire comment il faudra m'y prendre.
— Tu es de ces gens qui se noieraient dans un verre d'eau, s'ils n'avaient pas toujours près d'eux un pêcheur à la ligne.
— Je t'avoue que je ne me vois pas dans ce rôle.
— Il est pourtant bien facile... Tu sonnes, un valet de pied vient t'ouvrir et t'introduit dans le salon; le baron, averti, se présente.
— Après?
— Il te tend la main; vous échangez les politesses d'usage et il t'invite à dîner.
— Fort bien.
— Tu t'assieds, en effet, mais aussitôt le redressant et t'approchant gravement de lui: « Monsieur, lui dis-tu du don le plus simple du monde et comme s'il s'agissait d'une chose toute naturelle, j'ai l'honneur de vous demander pour mon fils Paul Hébrard la main de Mlle Marcelle d'Anglars, votre fille. » Tu vois d'ici l'effet de la scène.
— Oh! oui, je le vois... j'en frémis. Le baron va me croire fou.
— Positivement.

— Prendre peur.
— C'est bien possible.
— Sonner ses gens.
— Tant mieux!
— M'envoyer chez le docteur Blanche.
— Tant mieux! tant mieux!
— Je ne te comprends plus.
— Qu'est-ce que cela me fait? Ce serait m'exposer à un ridicule dont je ne me relèverais jamais.
— Qu'en sabs?
— Tes plaisanteries à froid vous donnent la chair de poule. Sais-tu que j'avais fini par croire que tu parlais sérieusement?
La physionomie de Fernand, dont le front s'était un moment déridé, reprit sa sévérité accoutumée.
— Mon cher Francis, dit-il, d'un ton d'autorité qui n'admettait pas de réplique, je croyais n'avoir plus besoin de t'apprendre que je suis toujours sérieux, même quand j'ai l'air de t'être le moins. Je t'ai engagé à te présenter chez le baron d'Anglars et à lui demander la main de sa fille, non pas timidement, indirectement, comme j'ai commis autrefois la sottise de demander celle de Geheviève, mais avec l'assurance d'un père qui ne saurait prévoir ni admettre un refus. Je t'invite de nouveau — et cette fois tu dois comprendre à mon accent qu'il n'y a plus là, de ma part, aucune intention de badinage, — je t'invite à suivre mes conseils. Si difficile que soit pour toi cette démarche, si invraisemblable que t'en paraisse le résultat, si extravagant que

tu juges mon caprice, obéis-moi, je t'en prie, sans réflexion ni discussion.
Maître Hébrard, fasciné, dominé par cette volonté qui tenait d'ailleurs en réserve des arguments irrésistibles, n'avait qu'à capituler sans conditions. Il baissa la tête en signe d'assentiment.
— A la bonne heure! s'écria Fernand, avec une joie dont il n'avait jamais donné, depuis la mort d'Antonia, des marques aussi visibles. A demain donc ta visite aux d'Anglars! Le reste me regarde, monsieur le député d'Aulas...
IV
Le lendemain de cette scène, Geneviève, qui finissait de s'habiller pour sa promenade habituelle au bois, entendit franchement un coup léger à la porte de son cabinet de toilette. Aussitôt, sans attendre le sacramentel. « Entrez, » le baron, paraissant brusquement, vint s'élever sur le divan encombré de crinolines et de jupes brodées. Sa physionomie offrait l'expression d'un étonnement qui semblait lui ôter l'usage de la parole.
— Ah! mon Dieu! mon ami, qu'est-ce donc? s'écria madame d'Anglars, peu accoutumée à la familiarité de ces visites improvisées.
— C'est l'aventure la plus inattendue, la plus invraisemblable, la plus étonnante...
— La plus étourdissante, la plus ex-